Coteau du-Lac

AVIS PUBLIC

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PRENEZ AVIS que la Ville de Coteau-du-Lac souhaite obtenir des prix pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des rues des Abeilles et Bourbonnais.

Les personnes et entreprises intéressées doivent se procurer le document d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres à l'adresse Internet suivante **https://www.seao.ca/** ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est assujettie à la tarification dudit organisme.

Les documents d'appel d'offres seront disponibles sur le site du SÉAO (www.seao.ca) à compter du 14 février 2024.

Les soumissions sous enveloppes scellées portant la mention « **Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection des rues des Abeilles et Bourbonnais (AO #2024-01)** » et adressées à la soussignée, devront être reçues au plus tard le **4 mars 2024, 14 h, heure locale,** à l'adresse suivante:

VILLE DE COTEAU-DU-LAC
A/S Mme. Chantal Paquette, greffière
342, chemin du Fleuve
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **4 mars 2024**, après 14 heures, heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Coteau-du-Lac, située au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac.

Le présent appel d'offres est assujetti à l'ACCQO.

Pour toute informations techniques ou administratives relatif au présent appel d'offres, veuillez communiquer par écrit à Madame Chantal Paquette par télécopieur au (450) 763-0938 ou par courriel à l'adresse greffe@coteau-du-lac.com. **Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.**

La Ville de Coteau-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus haute note, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. La Ville se dégage de toute responsabilité pour les pertes, frais, dommages ou autres que pourraient subir ou auraient subi le ou les soumissionnaire(s) pour la préparation et la présentation des soumissions. La Ville de Coteau-du-Lac se réserve également le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie, si elle le juge à propos.

Donné à Coteau-du-Lac, en ce 14 février 2024

Chantal Paquette, OMA
Greffière